



MISE EN OEUVRE DE LA PROCÉDURE D'ALERTE POUR LE PHÉNOMÈNE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE AUX PARTICULES EN SUSPENSION (PM10)

Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne vous informe de la mise en œuvre de la procédure d'alerte pour le phénomène de pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10) pour la journée du jeudi 27 janvier 2022.

Les conditions météorologiques actuelles limitent la dispersion des polluants émis dans l'air ambiant, et en particulier des particules en suspension PM10, sur une grande partie de l'Occitanie. Ainsi, la combinaison d'une masse d'air stable sans vent, de températures froides le matin et d'une hauteur de mélange basse, entraîne une accumulation des particules en suspension PM 10 dans l'air ambiant.

Sur le département de la Haute-Garonne, le maintien de conditions anticycloniques (masse d'air stable sans vent) ce jeudi 27 janvier devraient favoriser le maintien de concentrations élevées de particules PM10. Par conséquent, l'épisode de pollution devrait persister demain sur notre département et la procédure d'alerte sur persistance est mise en oeuvre.

En conséquence, le Préfet met en œuvre les mesures d'urgence suivantes pour limiter l'émission de polluants à compter du jeudi 27 janvier 2022 à 00h00 :

- Abaissement des vitesses maximales autorisées (-20 km/h)
- Interdiction de l'écobuage agricole

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site d'ATMO Occitanie :

<https://www.atmo-occitanie.org/>

Services destinataires de l'alerte :

Préfecture de zone (EMIZ / Cellule routière zonale)	DISP	Météo France
DREAL	DDSP	ONF
ARS	Gendarmerie	OFB
DRAAF	DIDPAF	Chambre d'agriculture
DDETS	GTA	Chambre de commerce et d'industrie
DRJSCS	DMD	Chambre des métiers et de l'artisanat
DRAC	SDIS	SATB
DDCS	SAMU	EDF
DDPP	Associations agréées de sécurité civile	RTE
DDT	Conseil régional	ENEDIS (ex ERDF)
DSAC Sud	Conseil départemental	ORANGE
SNA Sud	AMF31	GRDF
Rectorat	Vinci Autoroutes	Teréga (ex-TIGF)
DSDEN	DIRSO	La Poste
DRFIP	Toulouse métropole	Airbus
Douanes	Tisséo	Préfectures des départements limitrophes
Procureur de la République	VNF	Communes
DIPJJ	SNCF	

Pour le Préfet, le 26/01/2022

Recommandations comportementales	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les vitesses de tous les véhicules ; • Pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun, privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...) ; • Éviter d'allumer des feux d'agrément ; • Réduire l'utilisation des groupes électrogènes ; • Reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis... ; • Respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts. 	
Recommandations sanitaires	
<p>Populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) ou sensibles (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)</p>	<p>→ Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.</p> <p>→ Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.</p> <p>→ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44). • Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort. • Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
<p>Population générale</p>	<p>→ Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).</p> <p>→ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).</p>